



# La salle

# de jeux!

## Dix ans de données sur la noyade : les résultats

### Des renseignements de la Croix-Rouge Connaissez-vous les faits suivants sur la noyade?

- De 1991 à 1995, le taux de noyade est demeuré stable à une moyenne de 1,8 décès pour 100 000 Canadiens.
- Entre 1996 et 2000, le taux de mortalité par noyade a diminué constamment et atteint une moyenne de 1,4 décès pour 100 000 Canadiens, une amélioration de 21 %. Ce chiffre représente une réduction d'environ 100 décès liés à la noyade par année.
- La navigation a été la principale cause de noyade au Canada.
- Les activités aquatiques (la baignade, le barbotage ou les jeux près d'une étendue d'eau non surveillée comme une piscine) ont été la deuxième cause en importance de décès dus à la noyade.

- les hommes adultes et les enfants sont les plus vulnérables à la noyade. La plupart des victimes de la noyade étaient de sexe masculin et âgés de 15 à 74 ans, suivis des enfants de l'âge de 1 à 4 ans.

Vous pouvez télécharger le rapport complet de la Croix-Rouge canadienne à :

[http://www.redcross.ca/cmslib/general/10drwn\\_french.pdf](http://www.redcross.ca/cmslib/general/10drwn_french.pdf)



### Loisirs communautaires des PSP

Volume 2, numéro 2

avril 2004

### À l'intérieur :

Dix ans de données sur la noyade	1
Créer un événement qui attire les médias	1-2
Nouvelle série d'affiches	2
Succès sur l'eau	2
Reconnaissance des bénévoles	3
Contrats de travail	3
Sites portant sur les activités aquatiques	4

## Le coin des communications : Créer un événement qui attire les médias

### CRÉER UN ÉVÉNEMENT QUI ATTIRE LES MÉDIAS par Marion Grobb, D Comm/ASPFC

Vous travaillez fort pour promouvoir un événement spécial, pour que les médias en fassent la couverture, mais ce n'est que la moitié de la bataille. Une fois que les médias sont sur place, si vous répondez à leurs besoins, vous augmenterez les chances qu'ils couvrent l'événement et qu'ils reviennent pour d'autres activités. Voici quelques conseils qui

pourraient être utiles :

- **TABLE D'ACCUEIL** : Ayez une table d'accueil pour les médias. Ils s'y inscriront et y recevront le communiqué de presse et un document d'information (normalement une page).
- **FEUILLE D'INSCRIPTION** : Sur la feuille d'inscription des médias figurent le nom de la personne, le média qu'elle représente et la manière de communiquer avec elle (par exemple, les numéros de téléphone et l'adresse de courriel). Cette information est importante pour effectuer des suivis et établir une base de données de mé-

# Créer un événement qui attire les médias — suite de la page 1

dias.

- **ENTREVUES** : Dans votre avis aux médias, indiquez les possibilités d'entrevue. Assurez-vous que votre avis et votre communiqué mentionnent les bons noms et titres des personnes à interviewer, que ces dernières savent qu'elles le seront et qu'elles sont prêtes à répondre aux questions des médias.



Pour les plans de personne, offrez-leur une action ayant rapport à l'événement même.

- **SÉANCES DE PHOTO** : Les journaux et particulièrement la télévision sont des médias visuels. Comme tel, les médias apprécient toujours qu'on prévoit des images intéressantes (personnes, accessoires, toiles de fond pour les entrevues).

Pour les plans de personne, offrez-leur une action ayant rapport à l'événement même, par exemple, un ruban invisible qu'on épingle au revers de la veste de quelqu'un.

Je vous souhaite du succès pour votre événement et pour l'établissement d'excellentes relations avec les médias, un événement à la fois.

Marion Grobb est directrice des communications à l'ASPFC, auteure, membre de Toastmasters et membre de la Canadian Association of Professional Speakers. On peut la joindre à grobb.marion@cfpsa.com ou au (613) 996-6826.

## Une nouvelle série d'affiches sur le sport est en production

Dans le cadre d'une initiative conjointe de la Direction de la sécurité générale et l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC), une nouvelle série d'affiches est en cours de production. Ces affiches seront conçues pour attirer l'attention sur les risques potentiels liés aux blessures ou aux maladies causées par la pratique d'un sport. La campagne des affiches sert à rappeler aux amateurs de sport de tous les âges de porter de l'équipement approprié et de « jouer prudemment » pendant toutes leurs activités sportives.

Pour de plus amples renseignements sur cette série ou pour passer une commande, communiquer avec Kristina Davis, coordonnatrice des relations avec les médias à l'ASPFC à davis.kristina@cfpsa.com.



## Succès sur l'eau à St. John's

Tina Hunt, coordonnatrice du conditionnement physique, des sports et des loisirs à la BFC St. John's, et sa famille étaient les vedettes de l'épisode du 1<sup>er</sup> décembre de l'émission Sports Journal de Radio-Canada en raison de leur participation à la régates royale de St. John's. La régates, une des plus anciennes activités sportives continues en Amérique du Nord, remonte à 1818, et depuis lors, l'activité a lieu le premier mercredi d'août. La famille de Tina a un long passé de réussite à la régates. En 1981, le père, l'oncle et le grand-père de Tina ont brisé le record du parcours établi depuis longtemps. Cette année, le bateau de Tina, barré par son père, a remporté la 4<sup>e</sup> place parmi les 73 équipes qui ont participé à la course féminine de 1 km. Félicitations Tina!



Tina Hunt, coordonnatrice du conditionnement physique, des sports et des loisirs, à la BFC St. John's et son équipage à la régates royale de St. John's

# Les Services financiers du RARM reconnaissent les bénévoles des PSP et des CRFM

Par Laurie Ogilvie, GNLSJ de l'ASPFC

Pour faire suite au succès du Programme de reconnaissance des bénévoles de 2003, les Services financiers du RARM (SF RARM) parraineront le programme de nouveau en 2004. Cette année, les SF RARM ont contribué 100 000 \$ à l'appui des activités de reconnaissance des bénévoles à 34 localités.

Au cours de la dernière année, on a reconnu près de 5 000 bénévoles lors de 47 activités partout au Canada, aux États-Unis et en Europe. Les organisateurs ont fait preuve d'une créativité incroyable et tandis que certains ont tenu des activités thématiques, comme un jeu-questionnaire, un diaporama et le divertissement musical, d'autres ont organisé des croisières en bateau, des activités spéciales destinées uniquement aux jeunes, des discos, des soirées



Activité de reconnaissance des bénévoles en 2003 à la BFC Valcartier

casino et des activités sportives. Dans l'ensemble, les bénévoles se sont bien divertis et régalez. Félicitations à tous ceux d'entre vous qui ont témoigné de leur appui et qui ont fait preuve d'enthousiasme envers les activités de reconnaissance des bénévoles.

Le programme de reconnaissance des bénévoles des SF RARM de cette année a fait l'objet de légères modifications du point de vue administratif. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la liste de contrôle de l'activité dans la trousse administrative envoyée par courrier électronique à tous les gestionnaires des PSP et les directeurs exécutifs des CRFM le 29 janvier 2004. Vous devez envoyer à la GNLSJ un formulaire de demande de financement d'une activité de reconnaissance des bénévoles des SF RARM dans les 60 jours précédant la date de votre activité. Si vous avez des questions ou désirez obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Laurie Ogilvie au (613) 995-7802.

## Dernières nouvelles sur les contrats de travail

Par Sonja Gonsalves, agente des relations de travail, QG de l'ASPFC

En octobre 2003, j'ai eu le plaisir d'assister à la Conférence nationale sur les loisirs à Esquimalt. On m'a invité pour discuter des contrats de service en ce qui touche les loisirs à l'ASPFC. Comme bon nombre de vous le savez maintenant, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) a récemment vérifié les contrats de service dans deux des bases. Dans les deux cas, l'ADRC a conclu que notre relation avec le fournisseur de services était en fait une relation d'emploi par opposition à une relation d'entrepreneur-payeur. Selon l'ADRC, l'ASPFC aurait eu recours à des contrats de service à tort et par conséquent, les bases ont dû payer des retenues à la source avec effet rétroactif en plus des intérêts et des pénalités pour les contrats en question. Dans certains cas, ceux embauchés à titre d'entrepreneur ont également été obligés de payer des retenues à la source avec effet rétroactif. De plus, les bases ont dû composer avec les nombreuses autres questions découlant des décisions de l'ADRC. Dans les deux cas, les bases n'ont pas embauché des entrepreneurs à tort intentionnellement et croyaient avoir pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de la base et de l'ASPFC. Les bases avaient décidé d'avoir recours aux contrats de service, car cela laisse aux deux parties (la base et l'entrepreneur) une certaine latitude quant aux conditions de la relation qui n'est généralement pas possible lors l'embauche des employés des FNP. Cette pratique est également très répandue dans le domaine des loisirs. Toutefois, comme nombreux d'entre-vous le savez, la décision d'avoir recours à un contrat de service ou à un contrat de travail dépend de la nature de la relation entre le fournisseur de services et le payeur (c.-à-d., s'il s'agit d'une relation de travail ou d'une relation d'entrepreneur-payeur). On établit la nature de cette relation en déterminant la personne responsable du contrôle du travail, de l'équipement et des outils et l'entretien de ces derniers, le risque de pertes, de profits éventuels et de l'intégration. On évalue cette relation en examinant les facteurs susmentionnés tels qu'ils existent par écrit (c.-à-d. le libellé de contrat) et

en fonction des activités quotidiennes de la relation de travail. Étant donné les besoins opérationnels des loisirs et les résultats des vérifications, la division des ressources humaines (RH) de l'ASPFC a entrepris les démarches nécessaires pour trouver des solutions de rechange afin d'aider le personnel des loisirs à réduire les risques de responsabilité liés à l'embauche. Les RH travaillent avec plusieurs personnes des bases et escadres et au QG de l'ASPFC dans le but de cerner les besoins des bases, escadres et unités et de trouver des solutions qui sauront combler ces besoins. Les RH prévoient avoir terminé leurs recherches et l'analyse des options à la fin de février 2004. Celles-ci seront ensuite acheminées à M. Pearson, vice-président exécutif des programmes de soutien du personnel, aux fins d'approbation avant d'être distribuées aux bases et escadres. Le personnel des loisirs aura donc l'occasion d'examiner les options et de faire connaître leurs commentaires, au besoin. Nous sommes enchantés à la perspective de travailler avec vous pour trouver une solution qui répond à vos besoins et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires et suggestions.

« La division des ressources humaines de l'ASPFC a entrepris les démarches nécessaires pour trouver des solutions de rechange afin d'aider le personnel des loisirs à réduire les risques de responsabilité liés à l'embauche. »

Vous pouvez joindre Sonja Gonsalves au :  
(613) 996-6550 ou à  
gonsalves.sonja@cfpsa.com



**Saviez vous que...** les RH de l'ASPFC ont une nouvelle page Web?  
[www.cfpsa.com/fr/services/hrservices/index.asp](http://www.cfpsa.com/fr/services/hrservices/index.asp)

## Loisirs communautaires des PSP

245, rue Cooper, 6<sup>e</sup> étage  
Ottawa, Ontario  
K2P 0G2  
Canada

Vous pouvez joindre :  
la GNLSJ au (613) 995-7802 ou  
à [ogilvie.la@forces.gc.ca](mailto:ogilvie.la@forces.gc.ca)  
ou la CNLSJ au (613) 992-4642 ou  
à [rooke.lara@cfpsa.com](mailto:rooke.lara@cfpsa.com)

### À votre service



*Vous voulez poser une question aux gens dans les bases et escadres ou partager une histoire à succès?*

*Nous publierons le prochain numéro de *Salle de jeux* en début juin et nous vous invitons à envoyer des articles, peu importe la longueur, et des photos par courrier électronique à [rooke.lara@cfpsa.com](mailto:rooke.lara@cfpsa.com).*

*Merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce numéro!*

## Sites portant sur les activités aquatiques...



**Le saviez vous?** La Croix-Rouge canadienne offre, aux amateurs de navigation de plaisance qui se préoccupent de la sécurité, des ressources sur la **sécurité nautique** à <http://www.laviesurleau.com/article.asp?id=002499&tid=012> .

**Saviez vous que...** vous pouvez télécharger une **Trousse promotionnelle de sécurité aquatique** à <http://www.croixrouge.ca/article.asp?id=001034&tid=001>.

**La Société de sauvetage du Canada** présente des rapports en ligne (y compris le Rapport sur les tendances nationales des noyades 2003) à [http://www.lifesaving.ca/ls2/Publications/Publications\\_FR.htm](http://www.lifesaving.ca/ls2/Publications/Publications_FR.htm) (lien au site principal comportant des liens aux bureaux provinciaux).

Le site Web de **Aquatics International** offre des liens à de nombreuses organisations internationales liées aux activités aquatiques à [http://www.aquaticsintl.com/2003/jul/0307\\_organizations.html](http://www.aquaticsintl.com/2003/jul/0307_organizations.html).

Jetez un coup d'œil sur le site du **Canadian Aquafitness Leaders Alliance Inc.** pour obtenir des renseignements sur leur prochaine conférence intitulée « Exclusively Water –2004 » à <http://www.calainc.org/CALA/cala.htm>.